

LES OFFRANDES DE MESSE

(Ce texte, qui se voudrait le plus clair et le moins long possible, est né d'un échange entre les membres de l'Equipe d'animation d'une de nos Communautés locales.

Il a été revu et amendé par cette équipe.

Puisse-t-il éclairer vos questions et vos décisions... et votre vie de prière, en particulier avec nos défunts, « la communion des saints ».)

1-C'est une tradition bien établie que des fidèles confient aux prêtres et aux communautés chrétiennes une intention de prière particulière à l'occasion d'une messe (pour un défunt, pour les vivants, un remerciement...)

Toute messe est célébrée pour l'Eglise et « pour la multitude » des hommes.

Bien souvent, une offrande en argent accompagne cette demande.

Une messe n'a pas de prix et on ne peut l'acheter :Dieu se donne par amour !

2-L'offrande est un geste de partage dont l'Eglise a besoin pour assurer sa mission, et l'indemnité mensuelle des prêtres et des laïcs permanents.

3- Destinées exclusivement à la rémunération des prêtres, toutes les offrandes (y compris les quêtes des sépultures) sont envoyées à la Trésorerie du Diocèse. Chaque prêtre, qu'il soit en activité ou retiré, reçoit chaque mois la somme de 25 offrandes, soit 400 Euros. Avec les avantages en nature (logement, eau, électricité, chauffage...) et, s'ils sont retraités, le montant de leur retraite, leur traitement mensuel est estimé en fait à 1049 Euros.

L'Association Diocésaine complète pour les prêtres qui ne touchent pas encore leur retraite. Tous les prêtres perçoivent la même rétribution. SOLIDARITE est le mot-clé !

(Leur rétribution mensuelle est tout à fait décente ... ce qui n'est malheureusement pas le cas de toutes les personnes de leur entourage)

Il faut noter aussi que le Diocèse joue la solidarité avec d'autres Diocèses, en particulier dans les « pays de mission »

4 - Concrètement. Une personne, une famille, fait une offrande et précise la date à laquelle elle souhaite qu'une messe soit célébrée à son intention.

Que faire ? si l'on veut participer à la messe à cette date-là ?... sinon se rendre autant que possible là où est célébrée la Messe dans le Secteur.

Le Seigneur n'a pas d'agenda ni de carte de géographie ! C'est le même que l'on prie partout. Dans les églises du Secteur, les intentions sont signalées par affiche, pour que le prêtre et toute l'assemblée portent ces intentions.

5 - Dans d'autres églises, proches ou lointaines, le prêtre qui célèbre la Messe porte en sa prière, avec l'assemblée, tous ceux qui, de près ou de loin, connus ou inconnus, ont confié leur offrande à l'Eglise.

Et tant mieux, si, chaque dimanche, selon leurs moyens et leur état de santé, les chrétiens peuvent vivre, soit une Eucharistie, soit une Assemblée de prière, pour célébrer le Seigneur, nourrir leur foi, vivre la convivialité... avant, pendant et après. Ils construisent l'Eglise.